

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

Etaient présents : Mmes, BRIÈRE, CANNOT, MARTIN, PILVIN, TENENBAUM.
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, LE COMTE.

Absents excusés : Mmes BOURRIER, LE BELLEGO
MM. HY, LEVEUF, OUATTARA.

Absents : M. DAKYO.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de Mme. BOURRIER était donné à Mme PILVIN, le pouvoir de Mme. LE BELLEGO était donné à Mme MARTIN, le pouvoir de M. HY était donné à M. LE COMTE, le pouvoir de M. LEVEUF était donné à Mme CANNOT et le pouvoir de M. OUATTARA était donné à M. BUSSON.

Secrétaire de séance : Pierre BREHIER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande ensuite aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune autre demande de modification.

Le procès-verbal du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Point sur le personnel :

M. BUSSON rappelle qu'une expertise est demandée par la comité médical afin de connaître la faisabilité de la demande de renouvellement de congé longue maladie de la secrétaire de mairie. L'agent à demi-traitement est maintenu dans l'attente de l'expertise et de l'avis du comité médical.

ORDRE DU JOUR

1. INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE URBAINE – COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2023
(Délibération N°01-01-2023)

M. BUSSON rappelle que les élus ont reçu préalablement par mail les éléments concernant cette délibération. De plus, l'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes peut être consultée en mairie.

Concernant le budget primitif : au cours de sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes. Le budget de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » s'élève à 342 millions d'euros environ.

M. BUSSON explique que cette délibération permet de prendre acte de la communication du budget primitif 2023 de la CU.

La délibération a été accordée à l'unanimité.

2. CONTRATS

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ELANCITE
(Délibération N°02-01-2023)

Les contrats ELANCITE concerne les radars pédagogiques qui se trouvent dans notre commune. La Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » n'a pas de contrat de maintenance pour le radar fixe présent côte des Châtaigniers. La commune détenait un contrat avec ELANCITE valable 3 ans qui est arrivé à échéance. Il est donc proposé un renouvellement de contrat pour une durée de 3 ans du 08/01/2023 au 07/01/2026. Le tarif est de 199 euros HT/an/radar.

La délibération a été accordée à l'unanimité.

PROLONGATION D'UN AN DE LA CONVENTION – LA POSTE (Délibération N°03-01-2023)

Le prochain contrat de présence postale territoriale 2023-2025 est actuellement en cours de discussion. Nous avons reçu un courrier nous expliquant cette situation.

En effet, les modèles de convention vont évoluer : le groupe La Poste et l'AMF (Association des Maires de France) ont décidé de mettre à jour le modèle de convention.

Notre convention actuelle, signée le 14 avril 2014 entre La Poste et la commune arrive à échéance le 13 avril 2023.

Cependant, dans le courrier reçu, il nous est indiqué que la nouvelle convention ne sera opérationnelle qu'au second semestre 2023.

La Poste et l'AMF proposent donc de prolonger d'un an les conventions en cours d'exécution en attendant d'avoir la nouvelle convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la signature de cette prolongation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE/HYDRANTS

Nous sommes actuellement en train de se renseigner pour le renouvellement de contrat pour les hydrants. En effet, le précédent contrat étant échu avec la société Eaux de Normandie, nous cherchons un interlocuteur afin de pouvoir renouveler ce contrat.

M. BUSSON informe que la base précédente était de 98 euros par hydrants avec 16 hydrants sur la commune.

3. PERSONNEL

AVANCEMENT DE GRANDE ADJOINT TECHNIQUE

Un adjoint technique dans notre commune par son ancienneté peut bénéficier d'un avancement de grade. M. BUSSON explique être d'accord avec cette décision mais souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal ; étant donné que le poste représente le plus d'heure avec plus de responsabilité. Le grade d'adjoint principal serait plus adéquat.

M. BUSSON attire cependant l'attention sur le fait que cette décision doit pour le moment rester secret et que l'agent ne doit pas être au courant. En effet, nous sommes en attente d'information de la part du CDG76.

✓ TRAVAUX DES COMMISSIONS

① La commission « **Urbanisme** » ;

M. Laurent BARIL, vice-président

Monsieur BARIL indique que nous avons reçu un courrier de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour le PLUI, sur le recensement des bâtiments agricoles et les possibles « changements de destination ». Cela signifie que si un particulier souhaite réhabiliter un bâtiment agricole et que ce dernier n'est pas répertorié sur le PLUI, cela ne pourra pas être possible.

② La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;

Mme Roselyne PILVIN vice-présidente,

Madame PILVIN remercie les entreprises VOLTA et FORLUMEN de leurs cadeaux pour l'église. Elle indique également effectuer plusieurs devis pour le bâtiment se trouvant dans le parc du château.

③ La commission « **Voirie et Espaces verts** » ;

M. Xavier LE COMTE, vice-président

Monsieur LE COMTE fait un retour sur les vœux 2023, il indique que monsieur le Maire de Saint-Aubin-Routot nous remercie d'avoir pris le buffet avec la société GEPSA qui travaille avec les personnes incarcérées dans le centre pénitencier.

Il remercie monsieur et madame MARTIN pour l'entretien des chemins pédestres de la commune et indique que le marquage est réalisé.

- ④ La commission « **A.I.C.O.** » ;
Mme Claudine CANNOT, vice-présidente

Madame CANNOT fait un retour sur les vœux 2023 : l'ambiance était conviviale et le buffet a été apprécié. Elle indique que monsieur le Maire et trois adjoints ont souhaité les 100 ans d'une personne de la commune et se sont rendus à son domicile pour lui offrir une présentation florale.

La prochaine réunion AICO aura lieu le 25/01/2023 et une réunion avec la communauté urbaine pour les candidatures aux rendez-vous de l'été aura lieu le 24/01/2023.

Madame CANNOT annonce également que les prochains vœux du Maire auront lieu le 08 janvier 2024.

- ⑤ La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ;
M. BREHIER Pierre, vice-président

Monsieur BREHIER indique qu'il n'y a rien de plus à rajouter.

- ⑥ La commission « **Seniors** » ;
M. BREHIER Pierre, vice-président

Monsieur BREHIER confirme qu'il a également eu un bon retour sur les vœux de 2023 mais aussi sur la galette organisée par l'association ACLA. Il annonce malheureusement le décès d'une habitante de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50